



Ballmer Mirjam, Ducotterd Christian		
Création d'une table ronde des religions		
Cosignataires : 28	Réception au SGC : 06.02.20	Transmission au CE : *11.02.20

## Dépôt et développement

Le Conseil d'Etat est invité à étudier la création d'une table ronde des religions dans le cadre des travaux sur la loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat.

Dans sa réponse au postulat 2017-GC-41 - Surveillance des mosquées et des imams, le Conseil d'Etat a annoncé qu'il réviserait la Loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat afin de mieux intégrer les différentes communautés religieuses dans la société. Le Grand Conseil ainsi que les postulants s'en sont félicités lors du débat de la session de décembre 2019 et ont encouragé le Conseil d'Etat à poursuivre dans cette voie. Afin de souligner les efforts visant à améliorer la compréhension et l'intégration des communautés religieuses, les soussignés invitent le Conseil d'Etat à étudier la création d'une table ronde des religions dans le cadre de ses travaux.

De tels organes existent déjà dans plusieurs cantons et villes, par exemple à Zurich, à Bienne et Bâle. A Zurich, les représentants des différentes religions et confessions se rencontrent régulièrement pour échanger des idées et des réflexions. Les membres comprennent des représentants des églises nationales, de l'hindouisme, du judaïsme, de l'islam, du sikhisme, du bouddhisme et du bahá'í. Les problèmes et les projets actuels y sont ouvertement discutés. La table ronde interreligieuse effectue également un travail de médiation entre les communautés religieuses et les autorités à différents niveaux.

A Bienne les objectifs de la table ronde des religions sont d'informer sur la diversité religieuse à Bienne, de développer une confiance mutuelle et une culture du dialogue ainsi que d'organiser ensemble des rencontres et des manifestations. A Bâle, 13 communautés religieuses et deux organisations faïtières religieuses participent à la table ronde des religions. Elle vise à promouvoir un échange constructif entre les communautés religieuses, les autorités et la population.

Dans son rapport précité, le Conseil d'Etat explique l'importance du dialogue interreligieux pour la paix sociale. Il est donc demandé d'étudier, avec les représentants des communautés religieuses actives dans le canton de Fribourg, la mise en place d'une table ronde formalisée et l'éventuel ancrage de celle-ci dans la loi, en plus de l'élaboration du projet de loi pour la reconnaissance des communautés religieuses.

Dans un premier temps, cette table ronde ne devrait pas être liée à la question de la reconnaissance d'une communauté religieuse par l'Etat, mais devrait promouvoir le dialogue entre les communautés religieuses et l'Etat, ainsi que d'autres partenaires si nécessaire ou souhaité. Les signataires espèrent que cela conduira à une meilleure compréhension entre les religions, permettant de trouver ensemble des solutions à différentes questions posées et à une plus forte intégration des communautés actives et de leurs membres dans la société fribourgeoise.

---

\* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).